



2, rue de l'église, L-8706 Useldange  
Tél. : 23 63 00 51-1 Fax. : 23 63 82 27  
Email : [reservations@useldeng.lu](mailto:reservations@useldeng.lu)  
Internet : [www.useldeng.lu](http://www.useldeng.lu)

### Demande pour la mise à disposition d'une salle

<b>1. Salle :</b>	<input type="checkbox"/> Salle des fêtes Useldange <input type="checkbox"/> Salle des fêtes Schandel	<input type="checkbox"/> Salle des fêtes Everlange <input type="checkbox"/> Salle des fêtes Rippweiler
<b>2. Date :</b>	le _____ resp. du _____ au _____	
<b>3. Organisateur : Responsable :</b>	Nom : _____ Adresse : _____ Tél : _____ Fax : _____ Email : _____	
<b>4. Manifestation :</b>	_____	
	À préciser nature : p.ex. fête de famille (communion, anniversaire, apéritif), ball, assemblée générale	
<b>5. Nombre :</b>	+/- _____ personnes	
<b>6. Nuit blanche :</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>7. Equipements :</b>	La porcelaine n'est pas incluse dans le prix et doit être réservée avec la « demande pour la location de matériel » _____ Chaises _____ Tables (+/- 6 personnes) _____ Tables hautes « Apéritif » _____ Podiums	

Tarifs :	Salle des fêtes Useldange	Salle des fêtes Everlange	Salle des fêtes Rippweiler	Salle des fêtes Schandel
Associations :	120 €	80 €	40 €	40 €
Caution :	500 €	500 €	250 €	250 €
Particuliers :	500 €	350 €	250 €	250 €
Caution :	250 €	250 €	250 €	250 €
Associations : Manif. s.r.f. **	0 €	0 €	0€	0€

(\*\* : Manifestation sans résultat financier)

La salle de fêtes à Useldange avec ses alentours directs pourra être mise à disposition des particuliers non-résidents, d'associations non-locales et de sociétés commerciales non-locales, moyennant le paiement d'une taxe de 2.000€ à la recette communale. Au moment de la réservation, le responsable devra déposer à la recette communale une caution de 2.000€.

**Cette demande est universelle et non-transférable (sauf 1<sup>er</sup> degré parental).**

L'organisateur resp. le responsable a pris connaissance du fait que la salle doit être nettoyée et remise dans son état d'origine au plus tard le deuxième jour suivant la fête et que tout dommage éventuellement causé est à sa charge.

Useldange, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(Signature de l'organisateur resp. du responsable)

#### Case réservée à l'administration

Vu et accordé

Useldange, le \_\_\_\_\_

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins